

CHARTRE DU SERVICE BABY-SITTING 2026 (Parents employeurs)

Cette présente charte détermine l'ensemble des rôles et des engagements des parents employeurs dans le cadre d'un échange de service. Le baby-sitting se définit comme un mode de garde d'enfants, pratiqué de façon occasionnelle ou de courte durée, à domicile et à titre onéreux. Cette charte précise également le rôle et les engagements de la Structure Info Jeunes dans la mise en place de ce service

La SIJ

Son rôle :

La Structure Info Jeunes (SIJ) facilite la mise en place d'un service de proximité, en mettant en relation l'offre et la demande en matière de garde occasionnelle d'enfant. La SIJ n'est pas l'employeur des baby-sitters. En aucun cas sa responsabilité ne pourra être engagée, quant à des manquements de l'un ou l'autre des parties. Les engagements des baby-sitters et des parents résultent d'un accord entre eux, contrat de droit privé dans lequel la SIJ n'intervient en rien et n'a aucune responsabilité.

Ses engagements :

La Structure Info Jeunes s'engage à :

- Communiquer sur le service de baby-sitting
- Mettre à disposition des familles un listing de baby-sitters actualisé

Les parents employeurs

Leurs rôles :

Les parents emploient un·e baby-sitter pour faire garder occasionnellement leur·s enfant·s.

Leurs engagements :

Les parents, en faisant appel à ce service, s'engagent à :

- Déterminer au préalable et conjointement avec la·le baby-sitter, toutes les modalités de la garde (arrivée, horaires, prestation, tarifs, retour)
- Respecter la légalité au regard du droit du travail. (cf. *guide pratique*)
- Assumer pleinement leur responsabilité d'employeur
- Respecter les horaires définis au préalable avec la·le baby-sitter
- Informer la·le baby-sitter de toute modification d'horaires afin de s'assurer notamment des conséquences éventuelles (transport pour le retour, rémunération)

- Rémunérer la·le baby-sitter au terme de la garde.
- Rester joignable pendant la garde.
- S'engager à répondre aux sollicitations de la Structure Info Jeunes concernant le suivi du service (questionnaire de satisfaction, retour d'expériences, etc), à raison d'une à deux fois par an maximum.

☐ Je m'engage à respecter la présente charte et avoir pris connaissance du "Guide du babysitter" de la Structure Info jeunes Douarnenez Communauté Cap Sizun Pointe du Raz.

Nom:

Prénom :

Téléphone:

Date :

Signature (*précédé de la mention « lu et approuvé »*)